



Conseil économique et social

Distr. générale
7 août 2019
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-dix-septième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

**Questions relevant de la Commission européenne des forêts
de la FAO : Progrès accomplis par *Silva Mediterranea***

Quarantième session

Genève, 4-7 novembre 2019

Progrès accomplis par *Silva Mediterranea*

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document donne des informations élémentaires sur les activités menées sous les auspices de *Silva Mediterranea*, concernant l'état des forêts méditerranéennes, les travaux des groupes de travail et la sixième Semaine forestière méditerranéenne, entre autres.



I. Activités de *Silva Mediterranea*

A. Vingt-troisième session de *Silva Mediterranea*

1. À l'occasion de sa vingt-troisième session, tenue du 1^{er} au 5 avril 2019 à Brummana (Liban), dans le cadre de la sixième Semaine forestière méditerranéenne, le Comité :

- a) A adopté sa stratégie pour 2019-2030 ;
- b) A recommandé de continuer à clarifier le rôle des observateurs et des coordonnateurs au sein de ses organes subsidiaires ;
- c) A recommandé de continuer à réactiver le réseau des points focaux nationaux pour *Silva Mediterranea* ;
- d) A approuvé une version amendée de la Déclaration de Brummana avant son adoption lors du débat de haut niveau de la sixième Semaine forestière méditerranéenne ;
- e) A approuvé le programme de travail de ses organes subsidiaires pour 2019-2021;
- f) A encouragé les pays membres à travailler avec le Near East Forest Health and Invasive Species Network (Réseau Proche-Orient sur la santé des forêts et les espèces envahissantes) et le Forest Invasive Species Network for Europe and Central Asia (Réseau Europe et Asie centrale sur les espèces envahissantes des forêts) ;
- g) S'est félicité du volet méditerranéen du projet « L'Accord de Paris en action : intensifier la restauration des forêts et des paysages pour obtenir des contributions déterminées au niveau national » ;
- h) A exhorté la FAO à explorer les voies et moyens de développer et de mettre en œuvre le projet « MedForYouth-Empowering Young Entrepreneurs around the Mediterranean » ;
- i) S'est félicité de l'offre de la Tunisie d'accueillir la septième Semaine forestière méditerranéenne ;
- j) A élu M. Chadi Mohanna, de la République libanaise, à la présidence de la vingt-troisième session de *Silva Mediterranea*.

B. Restauration des forêts et des paysages en Méditerranée

2. Dans le cadre du plan de travail du groupe de travail sur la désertification et la restauration des zones arides méditerranéennes de *Silva Mediterranea*, et conformément à l'Engagement d'Agadir pris par 10 pays méditerranéens lors de la cinquième Semaine forestière méditerranéenne en 2017, un projet mondial intitulé « L'Accord de Paris en action : intensifier la restauration des forêts et des paysages pour obtenir des contributions déterminées au plan national » a été élaboré par le Mécanisme pour la restauration des forêts et des paysages (FLRM) de la FAO. Ce projet mondial comprend une composante régionale méditerranéenne mise en œuvre par *Silva Mediterranea*. La proposition de projet a été soumise pour financement à l'Initiative internationale sur le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire en juillet 2017. Le projet a été approuvé et l'accord de financement a été signé le 18 décembre 2018. Par ailleurs, le volet méditerranéen du projet IKI a été labellisé par l'Union pour la Méditerranée le 20 septembre 2018.

3. Le projet IKI vise à soutenir la restauration des terres dégradées afin d'aider les pays à obtenir des effets positifs en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, lesquels effets viendront étoffer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et les conforteront dans d'autres engagements tels que le Défi de Bonn sur la restauration des terres dégradées et déboisées et les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. Le projet comporte trois composantes :

a) Une composante régionale méditerranéenne, s'adressant aux États membres de *Silva Mediterranea*, qui vise à renforcer les capacités nationales à planifier, mettre en œuvre et suivre avec succès des programmes de grande envergure par l'entremise du FLRM, de telle manière que les pays réalisent leurs CDN ;

b) Deux composantes nationales, déployant des activités dans des sites pilotes:

i) Au Maroc (forêt de Maâmora) ;

ii) Au Liban (Réserve de biosphère du Chouf, forêt de Bkassine).

4. Sur la base également de l'Engagement d'Agadir, un Programme méditerranéen de restauration des forêts et des paysages a été élaboré pour le septième cycle de reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-7). L'objectif principal de ce programme est d'accroître la résilience des paysages et des populations de la Méditerranée grâce au FLRM, notamment par l'adaptation aux changements climatiques et par des pratiques de gestion durable des forêts pour la fourniture durable de biens et de services par les écosystèmes forestiers. Le programme a été élaboré dans le cadre du Programme à impact « Systèmes alimentaires, utilisation des terres et restauration » du FEM-7. Des propositions de projets ont été élaborées avec quatre pays: l'Algérie, avec un projet sur le développement intégré du massif des Bibans ; l'Iran, avec un projet de restauration d'écosystèmes dégradés pour améliorer la préservation des ressources naturelles, la fourniture de services écosystémiques et la biodiversité ; la Jordanie, avec un projet visant à inverser le phénomène de dégradation des terres et à améliorer la gestion durable des terres et les moyens d'existence dans le nord du pays ; et le Soudan, avec un projet de restauration des écosystèmes fluviaux nilotiques dégradés, visant à améliorer la fourniture de services écosystémiques et la biodiversité.

C. Jeunes entrepreneurs en Méditerranée

5. MedForYouth-Empowering Young Entrepreneurs around the Mediterranean est une idée de projet qui a été développée pour promouvoir les biens et services fournis par les forêts méditerranéennes tout en favorisant le développement rural. Cette initiative contribue ainsi au deuxième objectif de la stratégie de *Silva Mediterranea*, en particulier ses axes stratégiques « Améliorer la production durable de biens et services par les forêts et autres terres boisées méditerranéennes » et « Renforcer le rôle des forêts et autres terres boisées méditerranéennes dans le développement rural ».

6. MedForYouth est une idée de projet mise au point par l'Université catholique de Louvain (UCL), l'antenne méditerranéenne de l'Institut européen des forêts et le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), qui pourrait être développée sous *Silva Mediterranea*. Elle a reçu le soutien explicite de l'Union européenne lors de la dernière session du Comité des forêts de la FAO en 2018.

7. L'objectif de MedForYouth est à la fois de développer la sylviculture et de soutenir les initiatives des jeunes et l'esprit d'entreprise dans la région méditerranéenne, une région qui connaît des temps difficiles et où les initiatives axées sur la création d'emplois sont plus que bienvenues. Elle pourrait donner un but réel aux jeunes de la région et leur offrir un avenir, avec la possibilité de jouer un rôle actif et constructif. Les forêts pourraient contribuer de manière significative à un tel processus où l'innovation sociale et technologique revêt une importance clef et où les motifs de préoccupation devraient se transformer en opportunités (déserts sociaux dans les zones rurales, expansion des forêts, absence de gestion, excès de biomasse ligneuse).

D. Activités de plaidoyer et production de savoirs

8. Le Comité a coorganisé avec des partenaires la sixième Semaine forestière méditerranéenne du 1^{er} au 4 avril 2019 à Brummana, au Liban. Celle-ci a été l'occasion d'aborder le rôle des forêts méditerranéennes dans l'Accord de Paris. Son principal résultat a été la Déclaration de Brummana sur le rôle des forêts méditerranéennes dans l'accomplissement des contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays

méditerranéens. La septième Semaine sera accueillie par la Tunisie en 2021 sur un thème relatif aux jeunes, à leur rôle dans la création d'emplois verts et à la dimension sociale des forêts, avec des approches participatives et l'implication des populations dans les défis forestiers à relever.

9. La deuxième édition de la publication « L'état des forêts méditerranéennes » est parue le 27 novembre 2018 (<http://www.fao.org/documents/card/en/c/CA2081EN>). Cette nouvelle édition vise à démontrer l'importance des forêts méditerranéennes dans la mise en œuvre de solutions aux problèmes mondiaux que sont les changements climatiques et l'accroissement démographique. Le rapport aborde les questions suivantes :

a) Le paysage méditerranéen : importance et menaces. Malgré l'important capital naturel qu'elles représentent, les forêts méditerranéennes sont menacées par les changements climatiques, l'accroissement démographique et d'autres facteurs secondaires de la dégradation des forêts ;

b) Les solutions offertes par la forêt méditerranéenne. La restauration des forêts et des paysages, l'adaptation des forêts et l'adaptation par l'entremise des forêts, l'atténuation des changements climatiques et la préservation de la biodiversité sont des approches supplémentaires et complémentaires qui permettent de s'attaquer aux facteurs de dégradation des forêts dans l'intérêt des populations et de l'environnement ;

c) La création d'un climat propice à l'émergence accrue de solutions. Pour élargir et reproduire les solutions qu'offrent les forêts, il faut changer notre perception du rôle des forêts dans l'économie, mettre en place des politiques pertinentes, adopter des approches plus largement participatives, reconnaître la valeur économique des biens et des services fournis par les forêts et, finalement, créer des incitations financières appropriées, assorties des instruments nécessaires.

II. Questions à examiner

10. La Commission souhaitera peut-être :

a) Exhorter la FAO à explorer les voies et moyens de développer et de mettre en œuvre le projet « MedForYouth-Empowering Young Entrepreneurs around the Mediterranean » ;

b) Contribuer à la préparation de la septième Semaine forestière méditerranéenne qui se tiendra en 2021 en Tunisie et encourager une participation de haut niveau à cette manifestation.